

DEPARTEMENT DE LA DRÔME

MAIRIE DE BEAUVOISIN

26170

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 22 mai 2019

Présents : THIRIOT Christian, MILLET Jérôme, CORNAND Jean-Jacques,
DUMAS Chantal, DRAMAIX Jean-Guy, BLAIN Bruno, ETIENNE Pierre.

Excusée : MARCHAL Laurence.

Absent : BERARD Patrick.

Mme Chantal DUMAS a été désignée secrétaire de séance.

1. Délibération changement de périodicité de versement de l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise)

Suite à l'avis favorable du comité technique en date du 2 mai dernier, Monsieur le Maire propose de changer la périodicité de versement de l'IFSE afin de la mensualiser. Adopté à l'unanimité

2. Budget : décision modificative n°1

Il convient de rajouter 8770 € sur l'opération assainissement, correspondant au solde honoraires CEREG et à la partie goudronnage.

Adopté à l'unanimité

3. Délibération sortie de la parcelle n° B 1248 du zonage assainissement collectif

Suite à l'impossibilité de réaliser le raccordement de la parcelle B 1248 à l'assainissement collectif, il convient de la retirer du zonage et de la réintégrer en assainissement autonome. Adopté à l'unanimité

4. Point financier assainissement collectif

Total des dépenses réalisés : 1 203 490.73 € TTC

Lot 1 : marché : 250 826.30 € TTC - réalisé 250 826.30 € TTC

Lot 2 : marché : 812 834.28 € TTC - réalisé : 793 942.32 € TTC

Maîtrise d'œuvre : marché : 91 457.27 € TTC - réalisé : 91 457.27 € TTC

Le total des trois marchés réalisés s'élèvent à 1 136 225.89 € TTC. La différence entre le réalisé global et le total du réalisé des trois marchés soit 67 264.84 € TTC correspond à toutes les dépenses nécessaires à l'opération (études, acquisition terrain, terrassement...)

5. Délibération sur le montant des travaux voirie CCBDP

Le chiffrage du chemin de la Bâtie aux Brunots s'élèvent à 25 297.46 € HT.

Le montant de la participation de la CCBDP s'élève à 17 039 € HT.

Il resterait donc 8 258.46 € HT à financer par la commune. Adopté à l'unanimité

6. Délibération demande de subvention amendes de police

Mise en place de barrières de sécurité au pont sur la RD 523 pour un montant de 1 100 € HT. Adopté à l'unanimité

7. Délibération sur attribution d'une aide au titre du CCAS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission CCAS s'est

réunie le 14 mai 2019 pour examiner une demande d'aide d'une personne rencontrant des difficultés de paiement de la facture redevance ordures ménagères. La commission a émis un avis favorable à cette demande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve l'avis FAVORABLE de la commission
- Décide de payer directement à la CCBDP le montant de cette dette de 150 €

8. **Dossiers urbanisme**

- DUMAS Lucas n'a toujours pas transmis les pièces manquantes
- Déclaration préalable déposée par Mr MOERSCHEL pour une piscine : avis favorable.
- Permis de construire déposée par la Mairie pour les travaux Guinguette : Avis : défavorable 1, favorable 6.

9. **Questions diverses**

- Elections européennes : attribution des plages horaires des élus
- Le chêne multiséculaire est tombé aux Jonchiers occasionnant de gros dégâts. Le sinistre a été déclaré aux assurances. Le conseil municipal donne l'autorisation à Pierre ETIENNE d'élaguer le chêne tombé et le petit d'à côté.

Vu pour être affiché le 29 mai 2019 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauvoisin, le 29 mai 2019

Le Maire, Christian THIRIOT

